



European
Commission



Le financement participatif

Repenser l'engagement participatif dans le secteur culturel

Synthèse

Le financement participatif

Repenser l'engagement participatif dans le secteur culturel

AUTHORS OF THE STUDY

Isabelle De Voldere, IDEA Consult (Project coordinator)

Kleitia Zeqo, IDEA Consult

PROJECT TEAM

Eveline Durinck, IDEA Consult

Pierre Padilla, IDEA Consult

Kathrin Kohl, ECN

Oliver Gajda, ECN

Markus Chandler, Ecorys

Jakub Gloser, Ecorys

Tim Fox, Ecorys

Joost Heinsius, Values of Culture

Sylvia Amann, Inforelais

The research team would like to thank all the stakeholders that have contributed to the research by sharing their valuable expertise and insights during the interviews, workshops and online DISCUTO process.

EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Education and Culture

Directorate D – Culture and Creativity

Unit D.1 – Cultural Policy

Contact: DG EAC Unit D.1

[E-mail: EAC-UNITE-D1@ec.europa.eu](mailto:EAC-UNITE-D1@ec.europa.eu)

European Commission

B-1049 Brussels

Disclaimer

This document has been prepared for the European Commission; however, it reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

***Europe Direct is a service to help you find answers
to your questions about the European Union.***

Freephone number (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*)The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you).

More information on the European Union is available on the Internet (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2017

ISBN 978-92-79-67974-2

doi: 10.2766/851844

© European Union, 2017

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged.

Image(s) © image #298767080. Source: shutterstock.com

Le financement participatif : repenser l'engagement participatif dans le secteur culturel

L'impact de la numérisation – entraînant une baisse des coûts de communication et de diffusion - et le virage culturel poussant les gens à donner plus de sens à leurs activités, ont fait du financement participatif un mode de renforcement des communautés et de collecte de fonds de plus en plus populaire. Depuis quelques années, le financement participatif enregistre une croissance considérable en Europe.

Parallèlement, l'appétit de financement des secteurs culturels et créatifs (SCC) a augmenté, notamment en raison des restrictions budgétaires qui ont suivi la crise financière. Cependant, les établissements financiers traditionnels, comme les banques, demeurent sceptiques à l'égard des SCC et l'accès à un financement reste un obstacle majeur au développement de nombreux professionnels et organisations des SCC.

Situé à la croisée de ces enjeux, le financement participatif est apparu comme une méthode innovante de financement pour les acteurs des SCC, en modifiant la relation classique prêteur-emprunteur et en ouvrant de nouvelles voies au don, à l'investissement et au prêt. En effet, les SCC ont été parmi les premiers à adopter le financement participatif, comme le prouvent les nombreuses plateformes dédiées aux projets culturels et créatifs qui ont été créées depuis 2009.

75 000 campagnes de financement participatif SCC lancées depuis 2013

Les organisations créatives et culturelles européennes ont lancé environ 75 000 campagnes depuis 2013.

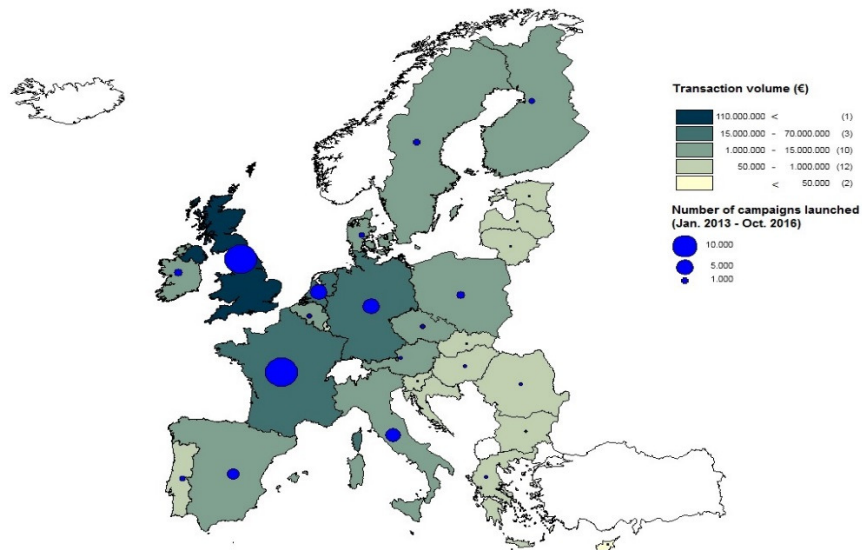
Nos données indiquent que la moitié des campagnes de financement participatif SCC ont été fructueuses et ont atteint leur objectif. Au total, les SCC ont ainsi collecté quelque 247 millions d'euros pour financer leurs activités. Toutefois, les besoins de financement excèdent largement ce chiffre. Ces 247 millions d'euros ne représentent que 7 % du montant total promis (environ 3,4 milliards EUR), soit un manque de financement de plus de 3 milliards d'euros.

En termes de volume de financement, l'examen du recours au financement participatif dans les différents sous-secteurs des SCC montre que le cinéma et l'audiovisuel (33 % des campagnes et 29 % du volume de transactions) et la musique (22 % des campagnes et 17% du volume de transactions), représentent plus de la moitié des campagnes. Seule une minorité de campagnes de financement participatif SCC émanent du secteur des jeux (2 %), de l'architecture (2 %) ou du patrimoine (moins de 1 %)¹.

Si, partout en Europe, les secteurs créatifs utilisent le financement participatif comme moyen alternatif de financement, deux pays sont à l'origine de 66 % de toutes les campagnes SCC et de 63 % du volume total de transactions de la période 2013-octobre 2016 : le Royaume-Uni (36 % des campagnes et 41 % du volume de transactions) et la France (30 % des campagnes et 22 % du volume de transactions).

Bien que l'Europe héberge environ 600 plateformes de financement participatif, près de la moitié des campagnes SCC (47 %) initiées par un porteur de projet européen ont été hébergées par des plateformes internationales basées aux États-Unis, en particulier par Kickstarter et Indiegogo qui ont une portée mondiale.

¹ Le Crowdsurfer manque de données concernant plusieurs campagnes de financement participatif, comme celles gérées sur la plateforme française Dartagnan qui est spécialisée dans les projets liés au patrimoine culturel, et les campagnes de financement participatif régulières du Louvre, par ex. Mais même en tenant compte de ce manque de données, nous estimons que le recours au financement participatif dans le domaine du patrimoine culturel est beaucoup plus faible que dans les autres sous-secteurs des SCC.



Source : IDEA Consult, d'après des données Crowdsurfer

La plupart des campagnes sont basées sur les principes de la contrepartie ou du don.

La majorité des SCC utilisent le financement participatif pour (co)financer un projet créatif spécifique. Dans une moindre mesure, ce type de financement est utilisé pour (co)financer le développement d'une organisation (financement structurel). Cela transparaît également dans les types de financement participatif utilisés et les montants collectés. Contrairement à la tendance générale du financement participatif où le prêt aux particuliers (pair-à-pair, ou peer-to-peer lending) est devenu le modèle principal, pendant la période couverte par la présente étude la majorité (88 %) des projets SCC ont utilisé le modèle du don avec contrepartie pour leurs campagnes. Le don, qui représente 8 % des projets ainsi financés, occupe le deuxième rang des modèles les plus utilisés. Le financement participatif pair-à-pair, ainsi que le financement participatif en capital, n'ont été utilisés que marginalement (le Royaume-Uni se situant en tête).

Cependant, les montants moyens collectés par les campagnes de financement participatif basées sur le don ou sur le don avec contrepartie sont très modestes : ils atteignent respectivement 4 200 EUR et 6 200 EUR environ par campagne en 2016. Ces chiffres sont bien inférieurs aux montants moyens obtenus lors des campagnes de prêt (environ 45 400 EUR) et surtout de financement participatif en capital (environ 170 700 EUR).

Le financement participatif n'est pas seulement une question d'argent

Monter et gérer une bonne campagne de financement participatif est un processus complexe qui exige de la part des organisations créatives et culturelles de multiples ressources (communication, plan d'activités, exposé narratif, marketing, renforcement des communautés, etc.). Les montants obtenus s'élevant en moyenne à environ 6 200 EUR, l'on en vient à s'interroger sur le ratio coût-bénéfice du financement participatif SCC et sur son rôle dans le soutien du développement durable des professionnels et des organisations des SCC.

L'étude montre toutefois que le financement participatif a un effet de levier qui peut aller au-delà du financement d'un seul projet. 80 % des acteurs des SCC interrogés dans le cadre de l'étude soulignent qu'ils ont retiré, outre le financement recherché, au moins un autre avantage de l'organisation d'une campagne de financement participatif. Les acteurs des SCC ont recours au financement participatif comme outil pour :

- (co)financer un projet créatif spécifique, à défaut d'un autre financement disponible,
- compléter d'autres types de financement,
- le développement des publics,
- le renforcement des communautés,
- la stratégie interne et le développement des compétences,
- la communication et le marketing,
- l'étude de marché.

Les institutions culturelles publiques, en particulier, utilisent le financement participatif pour développer les publics et l'engagement participatif. Le financement participatif revêt de l'importance pour les industries créatives, les acteurs culturels, ainsi que pour les institutions culturelles publiques subventionnées par l'État comme les musées, les théâtres lyriques et autres institutions culturelles. Dans le domaine du patrimoine en particulier, les institutions culturelles publiques possèdent souvent une combinaison unique d'atouts à utiliser dans le cadre des campagnes de financement participatif : une histoire forte, des relations émotionnelles avec leur public et la conscience de l'urgence d'acheter ou restaurer un élément déterminé du patrimoine méritant d'être sauvegardé dans l'intérêt général. De nombreuses campagnes fructueuses organisées par des musées à travers l'Europe témoignent du potentiel de financement participatif dans ce contexte et du pouvoir du financement participatif de produire des bénéfices allant au-delà du financement. Or les institutions culturelles publiques continuent à moins recourir au financement participatif que leurs homologues privées. D'autre part, il existe des exemples intéressants de soutien et coopération du secteur public à l'égard des plateformes de financement participatif en termes de séances de formation en matière de financement et de coaching des SCC pour leurs campagnes de financement participatif, comme il ressort de certains cas présentés dans cette étude².

Pour mieux soutenir les campagnes des organisations créatives et culturelles, les plateformes établissent de plus en plus des partenariats avec des tiers afin d'offrir une formation sur l'engagement des supporteurs, le développement de publics, etc.

Un nouvel outil pour les décideurs politiques

Les décideurs politiques européens indiquent qu'ils ont pris des mesures politiques (ou prévoient de le faire au cours des deux prochaines années) pour soutenir le financement participatif en faveur des SCC, centrées principalement sur des initiatives stratégiques d'adaptation/ amélioration de la réglementation du financement participatif et des actions de sensibilisation du public au financement participatif des SCC.

Un phénomène intéressant en Europe est le développement de partenariats entre des plateformes de financement participatif d'une part et des bailleurs de fonds publics et privés (y compris des banques traditionnelles, des investisseurs privés, des organisations philanthropiques, des fondations, etc.) d'autre part, pour mettre sur pied des mécanismes de cofinancement et d'autres types de partenariats. Grâce au cofinancement, les pouvoirs publics peuvent travailler avec les participants pour sélectionner les projets méritant d'être financés, en instaurant ainsi une prise de décision plus directe et plus démocratique en matière de dépenses culturelles au travers du financement participatif. En soutenant une campagne de financement participatif sélectionnée aux fins d'un cofinancement public, les communautés locales deviennent également plus engagées dans le processus de production des contenus culturels. Parallèlement, l'étude souligne que les décideurs politiques devraient veiller à fixer, pour la sélection aux fins du cofinancement, des critères clairs reflétant les priorités politiques en matière de culture, et à garantir l'égalité des chances dans la compétition pour l'obtention de fonds de contrepartie sur la base d'une série de critères adéquats.

Pour le moment, les décideurs politiques européens en sont à l'aube de l'exploration des possibilités de cofinancement. De nombreuses initiatives de cofinancement en sont encore au stade de l'apprentissage ou de l'expérimentation. Il importe que les décideurs politiques soient avertis des avantages potentiels et des limites du financement participatif, afin de fournir un cadre d'appui approprié au développement des SCC et d'avoir une perspective plus large que le cloisonnement traditionnel du financement, notamment quand il s'agit du financement d'institutions culturelles publiques.

Les asymétries et la fragmentation de l'information freinent le développement du financement participatif

Notre analyse nous permet de conclure qu'au cours des cinq dernières années le recours des SCC au financement participatif a enregistré une croissance notable et que le paysage du financement participatif a connu une évolution rapide, de nombreuses (petites) plateformes surgissant dans toute l'Europe – à côté de la grande plateforme mondiale Kickstarter basée aux États-Unis – pour héberger des projets SCC de financement participatif.

Nous observons également la création de partenariats intéressants entre des plateformes et des partenaires publics et privés pour associer un financement participatif à d'autres types de financement ou pour soutenir la professionnalisation de l'utilisation du financement participatif par les acteurs des SCC.

Toutefois, si le financement participatif devient peu à peu un moyen alternatif de financement des SCC européens, son adoption reste encore limitée, et même faible dans plusieurs pays de l'UE. Sa diffusion est inégale à travers

² Voir les exemples présentés dans cette étude comme Voordekunst ou Nordstarter. Voir <https://www.crowdfunding4culture.eu/case-studies>

l'Europe, une grande partie des activités se déroulant dans un petit nombre de pays. En outre, l'adoption du financement participatif est inégalement répandue entre les différentes disciplines culturelles. Si l'on évaluaient le financement participatif suivant le modèle de Rogers sur la « diffusion de l'innovation »³ (2003), l'on aboutirait à la conclusion que l'adoption du financement participatif dans les SCC en est encore aux balbutiements.

Les acteurs des SCC sont en général au courant de l'existence du financement participatif. Mais les connaissances supplémentaires des acteurs des SCC, des bailleurs (potentiels) et des décideurs politiques sur le financement participatif (modèles, plateformes, coûts, etc.) et sa mise en œuvre sont encore limitées. Ce manque de connaissances combiné à des expériences ratées de financement participatif dues au manque de compétences conduit à la crainte de ne pas pouvoir faire un bon usage du financement participatif. Du côté des bailleurs, ce manque de confiance est encore aggravé par le défaut de transparence des porteurs de projet quant à leurs compétences et à leurs intentions, ainsi que par les risques potentiels liés au financement participatif. Le manque de transparence concernant les régimes fiscaux en vigueur et les systèmes de paiement augmente aussi la méfiance à l'égard du financement participatif.

Par ailleurs, en ce qui concerne les plateformes de financement participatif, le paysage est extrêmement fragmenté. La plupart des plateformes sont spécialisées dans des marchés de niche et opèrent uniquement dans des régions ou des villes déterminées. Cette structure reflète la diversité culturelle de l'Europe et permet aux plateformes de mettre en œuvre une stratégie et un modèle de gestion adaptés aux besoins locaux des acteurs de SCC, des bailleurs et des décideurs politiques (en termes de réseau de contacts, de connaissance intime de l'écosystème et du cadre politique pertinent, de langue, de systèmes de paiement, etc.). Exploiter des marchés de niche peut avoir des effets complémentaires à l'exploitation de marchés plus globaux mais peut également limiter les opportunités de croissance pour les plateformes de financement.

Il existe un large éventail de plateformes de financement participatif, qui se différencient en termes de modèle de gestion, structure tarifaire, degré de participation du secteur public, couverture géographique, secteurs couverts et services offerts. Il est également intéressant de noter que les campagnes de financement participatif peuvent également se produire sans plate-forme tierce. Dans ce cas, les CCS collectent des fonds directement à partir de leurs propres sites internet. L'analyse de marché nous amène à conclure que, si le financement participatif procure effectivement des opportunités pour les activités des SCC, d'importantes barrières subsistent et empêchent qu'il soit adopté plus largement :

- ▶ les incertitudes quant au ratio coût-bénéfice du financement participatif rend difficile l'évaluation de son avantage relatif en tant qu'outil de financement ;
- ▶ mener avec succès une campagne de financement participatif exige un ensemble de compétences spécifiques que les acteurs des SCC doivent acquérir (ou internaliser), malgré le fait que – à l'exception du financement participatif en capital⁴ – le financement participatif soit un outil relativement aisé à utiliser comparativement à d'autres types de marchés de financement, pour lesquels des plans financiers et d'activités sont souvent nécessaires, en plus des garanties ;
- ▶ le financement participatif est certes reconnu comme un outil intéressant de renforcement des communautés et de développement des publics mais, pour tenter l'expérience, il exige des investissements de départ dont l'impact est incertain ;
- ▶ la compatibilité du financement participatif avec le financement public semble être une condition préalable à une adoption plus large du financement participatif, mais les exemples de décideurs politiques pratiquant le cofinancement en ce sens dans les SCC sont encore peu nombreux ;
- ▶ l'hésitation à adopter le financement participatif est encore renforcée par les incertitudes liées au traitement fiscal des capitaux collectés par le biais de ce mode de financement ;
- ▶ la majorité des plateformes SCC en Europe opèrent sur de très petits marchés de niche, ce qui les empêche d'atteindre une taille d'un bon rapport coût-efficacité et de bénéficier d'économies d'échelle, d'où la situation économique vulnérable dans laquelle se trouvent de nombreuses plateformes européennes ;

³ Rogers, E. (2003) (première édition : 1962), *The diffusion of innovation*. Il distingue les groupes d'adeptes suivants : innovateurs, adeptes précoces, majorité précoce, majorité tardive, et retardataires. Le critère de catégorisation de l'adepte est l'esprit d'innovation, défini comme le degré auquel un individu adopte une nouvelle idée.

⁴ Il semble que les obstacles à l'utilisation du financement participatif en capital ne soient guère moins importants que ceux qui rendent difficile l'accès à un financement en fonds propres par des investisseurs traditionnels, car des mécanismes de sélection similaires sont utilisés avant qu'un projet puisse être mis en ligne.

- ▶ bien que le financement participatif puisse servir d'outil d'étude du marché ou de signal de marché (par ex. : démonstration de faisabilité) à l'égard d'autres financiers, il est, pour le moment, rarement considéré – en premier lieu par les acteurs des SCC eux-mêmes – comme un tremplin pour passer d'un financement basé sur un projet (par ex. : financement participatif avec contrepartie) à un financement à plus long terme par un organisme financier (par ex. : par des prêts ou des participations au capital). Pour que le financement participatif devienne partie intégrante du mix de financement des SCC, il faudrait lier le financement basé sur le projet à un financement à plus long terme fourni par une organisation financière (par ex. : par des prêts ou le financement de fonds propres). Toutefois, évoluer d'un financement de projet ponctuel vers un financement à plus long terme via une organisation financière reste un défi pour de nombreux acteurs des SCC, et nécessiterait de leur part de meilleures compétences financières et de meilleurs plans d'activités. Le fait qu'il n'existe en Europe qu'un petit nombre de plateformes spécialisées dans le soutien à l'expansion des organisations de SCC par le biais du prêt et de l'investissement participatifs reflète cette situation.

Recommandations d'action

Pour soutenir une plus grande diffusion du financement participatif des SCC en Europe, cinq champs d'actions ont été identifiés. Pour chacun d'eux, des mesures politiques pourraient être prises aux niveaux local, régional, national ou européen. Ces champs d'intervention sont les suivants : sensibilisation, création de la confiance, amélioration des compétences, cofinancement et création de liens entre les communautés financières (internationales).

▶ **Sensibilisation au financement participatif**

L'accès au financement participatif demeure, en soi, difficile pour les SCC, qui ne sont pas très au courant de ce qu'est le financement participatif et ignorent comment il fonctionne, quels sont les facteurs de succès et les plateformes dédiées. Les organisations intermédiaires et les décideurs politiques devraient également être mieux informés sur la manière de parler du financement participatif dans leurs communications, de l'inclure dans l'élaboration des politiques et de conseiller les SCC. En outre, les investisseurs traditionnels devraient être mieux au fait du potentiel du financement participatif en tant que signal de marché pour d'autres investissements. Le « manque d'informations sur le financement participatif » des adeptes potentiels est considéré comme un obstacle majeur à l'adoption du financement participatif et au développement des plateformes.

Nous recommandons que des mesures soient prises au niveau de l'UE en faveur de la conscientisation, en les concentrant principalement sur les aspects suivants:

- soutenir le maintien et l'expansion d'un portail européen d'information sur le financement participatif des SCC (par ex. le portail [crowdfunding4culture](#)), qui centralise les informations sur tout ce qui concerne le financement participatif dans les SCC en les présentant de manière cohérente. Ces informations doivent mettre en lumière, à l'intention des acteurs des SCC et des décideurs politiques, les bénéfiques (financiers, etc.) du financement participatif ;
- soutenir le développement d'un portail européen [access2finance](#) pour les SCC fonctionnant comme un centre d'information et de sensibilisation à tous les types de financement présentant un intérêt pour le mix de financement des SCC, et faire du financement participatif (et donc du portail européen d'information sur le financement participatif des SCC) une partie intégrante de celui-ci ;
- soutenir l'organisation d'événements destinés aux SCC sur le financement participatif et le portail [access2finance](#), ou l'organisation de Prix pour faciliter l'échange d'expériences et le réseautage entre les acteurs des SCC, les plateformes de financement participatif, les décideurs politiques publics et les fondations/ investisseurs privés, en accordant une attention spéciale aux acteurs des pays et des sous-secteurs les moins avancés en termes d'adoption du financement participatif. Cet échange d'expériences devrait suffisamment intégrer des aspects traitant des avantages du financement participatif autres que le financement lui-même, ainsi que traitant de l'amélioration de l'intégration du prêt (participatif) et du financement (participatif) des fonds propres au sein de l'écosystème ;
- veiller à ce que les informations disponibles dans les bureaux d'Europe Créative incluent également le financement participatif, et en particulier les opportunités de financement, les opportunités de développement des publics et le renforcement des communautés;
- promouvoir au niveau européen l'intégration des informations sur le financement participatif (TVA, fiscalité, modèles, coûts des plateformes, avantages au-delà du financement, etc.) destinées aux acteurs des CSS ;

- promouvoir proactivement l'acquisition par les décideurs politiques de connaissances sur le financement participatif des SCC, en se basant sur la communication et en réunissant les décideurs politiques afin de stimuler l'échange d'expériences, y compris sur les obstacles rencontrés (par ex. via l'instrument de la MOC). L'échange devrait être centré non seulement sur l'acquisition de connaissances aux fins d'améliorer l'élaboration des politiques, mais aussi sur l'acquisition de connaissances en matière d'utilisation potentielle du financement participatif par les institutions culturelles publiques et les SCC en général.

► Favoriser la confiance

Outre une sensibilisation accrue, favoriser la confiance est tout aussi indispensable à une diffusion efficace du financement participatif dans les SCC. Or l'analyse de marché et les entretiens montrent qu'en raison du manque d'informations transparentes et comparables sur le financement participatif et des coûts qui y sont liés, la méfiance reste élevée à l'égard du financement participatif.

Nous recommandons que des mesures soient prises au niveau de l'UE pour favoriser la confiance, en les concentrant principalement sur les aspects suivants :

- appeler à une plus grande transparence des opérations des plateformes de financement participatif et promouvoir l'harmonisation des rapports sur les performances des campagnes et des plateformes. Nous recommandons que la CE encourage et facilite l'élaboration d'un code de conduite qui garantisse l'établissement par les plateformes de rapports transparents et comparables sur les indicateurs clés de performances ;
- encourager les États membres à fournir des lignes directrices claires sur la TVA et la fiscalité du financement participatif des SCC, et cela pour les différents types de financement participatif ;
- encourager les États membres de l'UE à agir en tant que principaux adeptes du financement participatif pour soutenir les SCC, en les incitant à expérimenter le financement participatif au sein des institutions culturelles publiques mais aussi en les incitant à explorer différents types de mesures de soutien pour le secteur public (telles que la mise en place d'une plateforme publique (ou publique-privée) de financement participatif pour les SCC, le financement de séances de formation et coaching pour les SCC en matière de campagnes de financement participatif ou le cofinancement comme levier des dépenses publiques dans le SCC). Pour cela, le partage d'exemples de coopérations entre le secteur public et les plateformes, de pratiques et d'enseignements peut constituer une bonne source d'inspiration et une bonne base afin d'explorer les synergies possibles entre les autorités publiques, les plateformes et les acteurs des SCC;
- partager entre décideurs politiques les pratiques et les enseignements tirés (par ex. moyennant des évaluations d'impact) sur les mesures potentielles d'encouragement à l'utilisation de différents types de financement participatif, comme par ex. un régime fiscal favorable pour le prêt participatif, les systèmes de garanties, les déductions fiscales pour les dons, etc. ;
- investir dans la collecte indépendante de données quantitatives et qualitatives pour disposer d'informations mises à jour sur le nombre de lancements de campagnes (en tenant compte des différences sectorielles), sur le nombre de bailleurs et leurs caractéristiques, ainsi que sur les montants collectés (fonction d'observatoire);
- soutenir financièrement les chercheurs pour qu'ils continuent à développer des indicateurs adéquats et des systèmes de surveillance permettant d'approfondir les connaissances sur l'évolution du financement participatif dans les SCC.

► Encourager l'amélioration des compétences

De nombreux acteurs des SCC – y compris certaines institutions culturelles publiques – souffrent d'un déficit de compétences lorsqu'il s'agit d'accéder au financement participatif ; ils manquent surtout des compétences en gestion financière et stratégique et en communication et de la culture entrepreneuriale nécessaires pour évaluer les besoins de l'organisation et conduire une campagne de levée de fonds fructueuse. Quant aux décideurs politiques, des compétences spécifiques sont nécessaires pour ajuster efficacement le cadre politique de manière à soutenir l'adoption du financement participatif, créer de nouveaux types de partenariats capables de bénéficier de l'adoption du financement participatif pour les SCC et repenser le système de financement des activités des SCC.

Pour encourager le développement des compétences aux fins du financement participatif des SCC (outre les efforts d'augmentation de la conscientisation), nous recommandons que l'UE concentre ses initiatives principalement sur les aspects suivants :

- encourager les organisations intermédiaires à développer des formations et du matériel d'apprentissage adéquats sur le financement participatif (définition, opportunités et défis) destinés à leurs groupes cibles pertinents ;
- encourager les organisations SCC intermédiaires à promouvoir les compétences entrepreneuriales et commerciales en tant que partie intégrante de la formation des acteurs des SCC en général, ainsi que le développement des compétences informelles concernant spécifiquement les SCC (comme le programme d'échange pair-à-pair⁵ dans le cadre du réseau européen de centres créatifs), y compris la promotion du financement participatif en tant qu'outil de développement des compétences entrepreneuriales et commerciales ;
- encourager l'intégration de la formation financière et commerciale dans les filières d'éducation ou de formation des SCC, comme les incubateurs, afin de renforcer les connaissances financières des acteurs des SCC, de manière à permettre au secteur de mieux tirer parti des possibilités de prêt (participatif) et de financement (participatif) des fonds propres (dans le cas où cela est pertinent et utile pour le secteur) et afin d'attirer des montants plus élevés et des financements à plus long terme ;
- fournir des subventions et un accompagnement spécifiques aux acteurs des SCC afin qu'ils mènent des campagnes (européennes) de financement participatif.

► **Soutenir le cofinancement**

Alors que le cofinancement – financement public associé à un financement participatif en ligne – suscite un intérêt croissant de la part des institutions publiques et privées, les décideurs politiques européens et les organisations privées de financement devraient être plus informés sur les possibilités (et les limites) d'associer leur financement à des projets à financement participatif.

Pour encourager les mécanismes de cofinancement, nous recommandons que l'UE concentre ses initiatives principalement sur les aspects suivants :

- collecter des informations à partager en ligne sur les caractéristiques du cofinancement (différents modèles, lignes directrices d'application, etc.) et sur les initiatives en cours à travers les pays, pour améliorer la conscientisation ;
- faciliter l'interaction et la coopération entre les acteurs pertinents susceptibles de former des partenariats, y compris les pouvoirs publics locaux /régionaux et les agences gouvernementales intéressées, les organisations privées de financement et les plateformes de financement participatif ;
- pour stimuler l'apprentissage politique, lancer entre les autorités locales et régionales à travers l'Europe un échange de pratiques politiques sur l'utilisation du cofinancement (différents modèles, importance d'établir des critères de sélection précis, limitations, etc.), en prenant particulièrement soin d'y impliquer les décideurs politiques des régions/pays où le potentiel du financement participatif reste à explorer ;
- lancer une initiative européenne de cofinancement associant un financement de l'UE et un financement participatif. Cette initiative devrait également être aisément accessible aux petits acteurs SCC (la charge administrative doit être faible). Elle devrait aussi refléter les priorités et les critères des financements de l'UE, où un organe de sélection est responsable de la sélection des campagnes éligibles pour le cofinancement. Le cofinancement peut aussi être utilisé pour augmenter la sensibilisation des acteurs de SCC à d'autres mécanismes pertinents de financement de l'UE.

► **Renforcer les liens entre les communautés financières internationales**

Le financement participatif peut potentiellement atténuer les asymétries d'information existantes, lesquelles ont une influence structurelle négative sur l'accès au marché de capitaux (prêt, financement des fonds propres) des acteurs de SCC. Toutefois, le financement participatif n'est actuellement pas assez présent dans le paysage financier des SCC (à l'exception du financement participatif en capital).

Pour renforcer les liens entre la communauté du financement participatif et les autres communautés financières, les initiatives de l'UE devraient se concentrer principalement sur les aspects suivants :

- s'attaquer aux goulets d'étranglement du cadre réglementaire qui empêchent l'utilisation du financement participatif transfrontières et favoriser l'expansion des plateformes de financement participatif en Europe ;

⁵ <http://creativehubs.eu/news-p2p-round2/>

- stimuler le dialogue au sein du paysage fragmenté des plateformes de financement participatif des SCC (organisé principalement au niveau régional/ local et basé sur la contrepartie) pour explorer les possibilités d'améliorer les liens entre l'actuel paysage de financement participatif basé sur le don et la contrepartie, et le prêt et le financement en fonds propres (pas uniquement le prêt participatif et l'investissement participatif), et éliminer les obstacles ;
- faciliter le partage d'informations relatives aux objectifs de la facilité de garantie SCC (Europe Créative) auprès des plateformes de prêt participatif afin de les aider à prendre une décision informée relative à une éventuelle sollicitation de cet instrument financier orienté 'marché', qui est maintenant utilisé principalement par des intermédiaires financiers plus traditionnels (banques ou sociétés de garanties) ;
- faciliter le partage d'informations et le renforcement des capacités sur le financement des SCC entre les différents types d'acteurs financiers (plateformes, capital-risque, business angels, investisseurs sociaux, etc.) :
 - au minimum, la Commission européenne/ le FEI pourraient incorporer les informations sur le financement participatif et son potentiel en tant qu'outil de cofinancement dans le programme de renforcement des capacités des intermédiaires financiers qui participent à la facilité de garantie SCC ;
 - plus généralement, les informations sur le financement participatif pourraient être incluses dans les informations sur l'accès au financement des entités des SCC (par ex. sur le portail européen access2finance mentionné ci-dessus) ;
 - à l'égard du marché des actions/ du financement à haut risque, le partage et l'acquisition des connaissances peuvent être axés sur le potentiel du financement participatif en tant qu'outil pour évaluer le potentiel commercial d'un concept d'affaire ou, plus généralement, comme outil pour atténuer les asymétries d'information sur les capacités entrepreneuriales des acteurs des SCC qui ont besoin de financer leurs fonds propres, ce qui peut influencer positivement l'évaluation du risque.

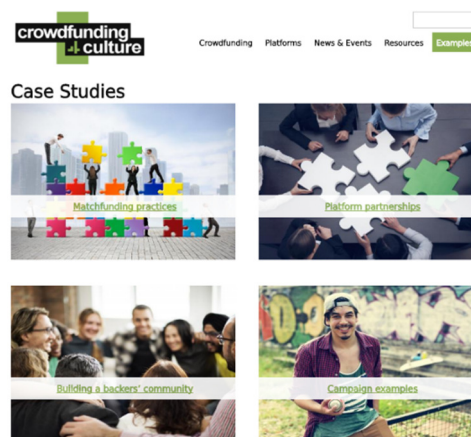
À propos de l'étude

L'étude « Le financement participatif : repenser l'engagement participatif dans le secteur culturel » recense et analyse comment le financement participatif est utilisé actuellement en faveur des activités culturelles et créatives, et évalue dans quelle mesure les barrières freinent l'intégration du financement participatif dans la combinaison de financement et la pratique générale des acteurs des SCC.

L'analyse a été réalisée suivant une méthode mixte. Comme la question du financement participatif des SCC concerne les intérêts et les activités de plusieurs groupes de parties prenantes (acteurs des SCC, organisations intermédiaires soutenant les acteurs des SCC, plateformes de financement participatif, bailleurs et décideurs politiques), la recherche combine les perspectives de chacun de ces groupes de parties prenantes pour obtenir une analyse à 360°. Les recherches comprennent l'examen de la littérature, des interviews de parties prenantes, l'analyse de données et d'études de cas, des enquêtes, des ateliers d'experts et de crowdsourcing (externalisation ouverte) sur les obstacles et les options d'action politique.

L'étude est associée à un site web – www.crowdfunding4culture.eu – qui a été développé en tant que centre européen d'information sur tout ce qui a trait au financement participatif de la culture. Le site web contient, entre autres :

- ▶ une carte de toutes les plateformes de financement participatif à travers l'Europe (avec des informations comparatives sur les modèles de financement participatif utilisés, les coûts d'utilisation, etc.) qui sont axées spécifiquement sur les secteurs culturels et créatifs ;
- ▶ un recueil des études de cas réalisées dans le cadre de la présente étude ;
- ▶ un inventaire des événements, nouvelles, outils et études intéressants et liés au financement participatif des SCC.



HOW TO OBTAIN EU PUBLICATIONS

Free publications:

- one copy:
via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- more than one copy or posters/maps:
from the European Union's representations (http://ec.europa.eu/represent_en.htm);
from the delegations in non-EU countries (http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm);
by contacting the Europe Direct service (http://europa.eu/eurodirect/index_en.htm) or
calling 00 800 6 7 8 9 10 11 (freephone number from anywhere in the EU) (*).

(*) The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you).

Priced publications:

- via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

